

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le dispositif d'aides "cas de rigueur" portant sur les années 2020 et 2021 et

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jérôme Christen et consorts – Pour un soutien aux commerces et café-restaurants illusoirement plus solides (20_POS_223) et

Réponses du Conseil d'Etat aux interpellations

- **Stéphane Masson – Aide financière de l'Etat en raison de la pandémie et ses conséquences sur les activités économiques : quels moyens de contrôle sont-ils mis en place pour éviter les abus ? (20_INT_473) et**
 - **Florence Gross et consorts – Les aides fédérales et cantonales COVID-19 aux restaurants doivent engendrer des conséquences positives pour les vins vaudois. (20_INT_62) et**
 - **Sergei Aschwanden – Mesures économiques de soutien aux cas de rigueur pour les startups/scale-ups vaudoises – L'innovation doit continuer d'être soutenue (20_INT_63) et**
- **Jessica Jaccoud et consorts au nom du groupe socialiste – Aides pour les cas de rigueur : l'argent, c'est pour quand ? (21_INT_27) et**
- **Jean Tschopp et consorts – Aides pour cas de rigueur, épisode 2 : des indemnités se font encore attendre (21_INT_67) et**
- **Elodie Lopez – Plafond des aides à fonds perdus dans des cas de rigueur pour les entreprises : favoriser les gros au détriment des petits ? (21_INT_133) et Jean Tschopp et consorts – Indemnités pour cas de rigueur : un premier bilan (21_INT_145) et**

Réponse du Conseil d'Etat à la résolution Jean Tschopp et consorts – Des indemnités face aux nouvelles restrictions (21_RES_17)

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 1^{er} septembre 2022 à Salle du Bicentenaire, pl. du Château 6 à Lausanne. Présidée par Mme la députée F. Gross, également rapporteuse, elle était composée de Mmes les députées A. Cherbuin et G. Schaller ainsi que de MM. les députés A. Berthoud, H. Buclin, J.-D. Carrard, K. Duggan, N. Glauser, J. Eggenberger, D. Lohri, Y. Pahud, J.-F. Paillard, et G. Zünd. MM. les députés J. De Benedictis et P. Dessemontet étaient excusés.

Ont participé à cette séance Mmes les Conseillères d'Etat I. Moret, cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP), V. Dittli, cheffe du Département des finances et de l'agriculture (DFA) ainsi que M. P. Rattaz, chef du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI). M. F. Mascello, secrétaire de la commission, s'est chargé de la prise des notes de séance.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La Conseillère d'Etat en charge du DEIEP rappelle que ce rapport a été rédigé au printemps 2022 et qu'il porte sur la première partie de l'octroi des cas de rigueur. Ce bilan a permis au Conseil d'Etat de faire un point de situation et d'une part de constater que les cas de rigueur versés en 2020 et 2021 avaient bien atteint leurs objectifs et d'autre part de décider que la poursuite de cette mesure sur 2022 n'était pas nécessaire. Ce rapport décrit en outre quelles ont été les procédures de contrôle mises en place ; un second est à venir et complètera encore cette analyse, avec un focus sur le résultat de l'ensemble des contrôles opérés.

La Conseillère d'Etat renvoie la commission, respectivement le Grand Conseil, à divers tableaux figurant dans le rapport qui documentent par exemple l'ampleur des montants versés en lien avec les mesures de soutien aux entreprises impactées par la crise sanitaire (page 5), l'évolution historique du produit intérieur brut cantonal (page 8) ou encore l'impact des RHT sur la préservation des emplois dans le canton de Vaud (page 11). Ces éléments, ainsi que d'autres, ont permis de décider l'arrêt des mesures dont les montants, jusqu'au second semestre 2021, ont tous été versés aux bénéficiaires. Une phase de contrôle est en cours et perdurera encore un certain temps.

3. DISCUSSION GENERALE

La présidente de la commission ouvre la discussion générale qui n'est pas utilisée ; elle passe ensuite en revue les différents chapitres du rapport qui ne suscitent aucun commentaire de la part des commissaires. La commission a pris connaissance des réponses du Conseil d'Etat aux différentes interpellations et résolution.

4. VOTES DE LA COMMISSION

4.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL SUR LE POSTULAT JÉRÔME CHRISTEN – POUR UN SOUTIEN AUX COMMERCES ET CAFÉ-RESTAURANTS ILLUSOIREMENT PLUS SOLIDES (20_POS_223)

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents (13).

4.2. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL SUR LE DISPOSITIF D'AIDES « CAS DE RIGUEUR » PORTANT SUR LES ANNÉES 2020 ET 2021

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents (13).

Epresses, le 22.09.2022

*La rapporteuse :
(Signé) Florence Gross*